

Vos tarifs au quotidien

Particuliers

Principales conditions tarifaires

En vigueur au 1^{er} juillet 2024

Tarifs TTC (sauf mentions HT)

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



LA RÉUNION
MAYOTTE

Édito

Depuis bientôt 75 ans, le Crédit Agricole Mutuel La Réunion - Mayotte, fier de ses valeurs mutualistes, s'engage à réaliser ses activités principales dans l'intérêt de ses clients et sociétaires afin de contribuer au développement économique et social de ses territoires.

C'est ainsi que nous œuvrons à proposer des produits et services bancaires et assurantiels adaptés aux nouveaux usages, notamment digitaux, de nos clients tout en tenant compte de nos défis sociaux, sociétaux et environnementaux. Cela se traduit, année après année, par des actions visant à promouvoir la durabilité environnementale notamment au travers de nos offres de financement 'transition' ou de placements "responsables". De plus, notre banque s'engage à favoriser les initiatives sociales de nos régions, telles que l'inclusion bancaire des personnes les plus fragiles. Enfin, fort de notre statut de seule banque française 100% locale, nous travaillons à soutenir au quotidien les économies réunionnaise et mahoraise.

C'est dans ce contexte que nous avons travaillé après un gel de nos tarifs depuis 18 mois à l'ajustement mesuré de nos tarifs bancaires afin de répondre aux besoins de nos clients tout en préservant notre mission fondamentale de solidarité et d'accessibilité financière pour tous. Aussi, vous trouverez ici un extrait de nos conditions tarifaires applicables au 1^{er} juillet 2024, qui se veut clair, transparent et compréhensible par tous. Comme chaque année nous veillons à ce que nos tarifs restent compétitifs et c'est pour cela que nous sommes depuis 6 ans souvent classée comme "banque la moins chère de nos îles" et même moins chère que certaines banques dans l'hexagone.

Nous vous remercions pour votre confiance et votre fidélité qui continuent à être le pilier sur lequel reposent notre engagement et notre modèle de banque coopérative mutualiste.



Didier GRAND
Directeur Général du Crédit Agricole La Réunion - Mayotte

Extrait standard des tarifs* (Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Crédit Agricole En Ligne, internet, téléphone fixe, SMS, etc)	GRATUIT
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	1 € / MOIS soit, pour information 12 € / AN
Tenue de compte	1,50 € / MOIS soit, pour information 18 € / AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) Mastercard ou Visa	41,40 € / AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) Mastercard ou Visa	41,40 € / AN
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) Mastercard	29 € / AN
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1 € / RETRAIT À PARTIR DU 5^e RETRAIT
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement SécuriCompte Vol	2 € / MOIS soit, pour information 24 € / AN
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) • En agence • Par internet	3,80 € / VIREMENT GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Commission d'intervention • Par opération • Plafond mensuel	8 € 80 €

* Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard de tarifs.

SOMMAIRE

	Extrait standard des tarifs	P.3
	Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte	P.5
	Ouverture, Transformation, Clôture, Relevés de compte Tenue de compte, Services en agence, Frais de recherche de documents	
	Banque à distance	P.6
	Internet Téléphone avec Filvert Service vocal Services d'alertes par SMS	
	Vos moyens et opérations de paiement	P.7
	Cartes, Virements, Prélèvements / TIP SEPA, Chèques	
	Offres groupées de services	P.11
	Offre prestige, Offre Premium, Offre Essentiel, Offre Globe Trotter, Offre EKO, Offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière, Offres qui ne sont plus commercialisées	
	Irrégularités et Incidents	P.20
	Commission d'intervention, Opérations particulières, Incidents de paiement	
	Découverts et Crédits	P.21
	Découvert Crédits à la consommation Crédits immobiliers	
	Épargne et Placements financiers	P.23
	Épargne bancaire Placements financiers	
	Succession	P.24
	Opérations à l'étranger	P.24
	Virements	
	Assurances et prévoyances	P.25
	Offres pour les jeunes	P.26
	Les Sociétaires	P.26
	Résoudre un litige	P.27

Cette plaquette tarifaire comprend les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt, ainsi que les principales conditions tarifaires applicables aux autres opérations, produits ou services. Votre conseiller ou votre agence est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences ou sur notre site Internet www.credit-agricole.fr/ca-reunion (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).



OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, Transformation, Clôture

Ouverture de compte ▲●	GRATUIT
Clôture de compte ▲●	GRATUIT
Transfert de compte dans une autre agence Crédit Agricole	GRATUIT
Liste des opérations automatiques récurrentes	GRATUIT
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
Enregistrement de changement d'adresse postale	GRATUIT
Services bancaires de base (fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲●	GRATUIT

▲ Services bancaires de base

Ces services comprennent : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

Relevés de compte

	Papier	e-relevé ¹
Relevé mensuel ▲	GRATUIT	GRATUIT
Relevé par quinzaine (2 / mois)	2,10 € / MOIS	GRATUIT
Relevé décadaire (3 / mois)	2,40 € / MOIS	GRATUIT
Relevé journalier	20 € / MOIS	GRATUIT
Réédition d'un relevé de compte	5,60 € / RELEVÉ	GRATUIT
Relevé annuel des frais	GRATUIT	GRATUIT
Relevé global des avoirs (épargne / crédit)	16,55 € / RELEVÉ	GRATUIT

Tenue de compte

Tenue de compte ▲●	1,50 € / MOIS Pour les clients Sociétaires* 0,50 € / MOIS
Frais de gestion de compte inactif ² ▲●	30 € / AN Selon l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ▲●	GRATUIT
Forfait des opérations courantes illimitées Comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA	2 € / MOIS (SOIT 24 € / AN)

● Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.

*Offre valable pour les Sociétaires détenteurs d'un minimum de 10 Parts Sociales

Services en agence

Versement d'espèces ▲●	GRATUIT
Remise de chèque(s) ▲●	GRATUIT
Retrait d'espèces de dépannage (par carte délivrée) ▲●	3 €
Dans l'agence teneur de compte (ou autre agence si service indisponible)	20,90 €
Dans une autre agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole La Réunion - Mayotte	
Frais de location de coffre-fort	À PARTIR DE 94,20 € / AN

Frais de recherche de documents

Frais de recherche de documents (simple : disponible en agence) ³	
Copie / document	13,70 €
Copie / chèque	5,90 €
Frais de recherche de documents (complexe) ³	
Forfait / recherche	21,40 €
Copie par document	13,70 €
Copie par chèque avec un plafond de 543,40 € ³	5,90 €



BANQUE À DISTANCE

Abonnement à des services de banque à distance

Frais d'utilisation des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) hors coût du fournisseur d'accès internet.

Internet

Service de banque à distance par internet (CAEL VISION)	GRATUIT
Service de banque à distance par internet ▲● (CAEL ACTION)	GRATUIT
Service de banque à distance par internet - service de bourse en ligne (CAEL ACTION Bourse Invest Store Initial ou Integral)	
Invest Store Initial	GRATUIT
Invest Store Intégral	GRATUIT
• À partir de 24 ordres / an	96 € / AN
• Moins de 24 ordres / an	

Service d'agrégation aux comptes ⁴	GRATUIT
Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques	



Découvrez nos APPLICATIONS ET nos SERVICES SUR MOBILE

Pour faciliter la vie et vous accompagner dans votre quotidien : accéder et gérer vos comptes, sécuriser vos opérations, être informé de vos actualités, gérer vos achats... nous avons l'appi qu'il vous faut.

Téléphone avec Filvert Service vocal

Filvert - consultation au 0262 30 30 30	GRATUIT
---	---------

Services d'alertes par SMS

Mini-relevés	1 € / MOIS
Nombre de SMS inclus	(2 messages maxi / semaine)
Alerte écopage (mensuelle)	0,31 € / ALERTE
Alerte temps réel de gestion	0,31 € / ALERTE
Alerte achat à distance (mensuelle)	0,31 € / ALERTE
Alerte solde disponible (hebdomadaire)	0,31 € / ALERTE
Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur	0,31 € / ALERTE
Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	0,31 € / ALERTE
Alerte souplesse du découvert (mensuelle)	0,31 € / ALERTE
Alerte SMS solde débiteur et rejet d'opérations "Alerte découvert"	GRATUIT



VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT



Le logo))) vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité sur l'application Paiement Mobile ou auprès de votre Conseiller.

Les cartes de paiement à débit différé et les cartes avec paiement par crédit renouvelable comportent la mention CRÉDIT. Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention DÉBIT.

Cartes

Cotisation carte

Carte de paiement et de retrait)))

	CATÉGORIE DE CARTE	
	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)		
- Mastercard L'autre carte ▲●	16,60 € / AN	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique)		
- Mastercard	29 € / AN	-
- Mastercard EKO	36,20 € / AN	-

Cotisation carte (suite)

	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)		
- Mastercard Standard (y compris Mastercard Sociétaire ³⁾)	41,40 €	41,40 €
- Mastercard Globe Trotter	42,45 €	-
- Visa Classic (y compris Visa Sociétaire ³⁾)	41,40 €	41,40 €
- Gold Mastercard (y compris Gold Mastercard Sociétaire ³⁾)	130,40 €	130,40 €
- Visa Premier (y compris Visa Premier Sociétaire ³⁾)	130,40 €	130,40 €
- World Elite Mastercard	-	300,15 €
- Visa Infinite	-	300,15 €

Carte avec paiement par crédit renouvelable

	Paiement comptant à Débit immédiat	Paiement comptant à Débit différé
Mastercard Cartwin 	43,50 €	47,60 €
Gold Mastercard Cartwin 	130,40 €	130,40 €
Carte de crédit renouvelable Supplétis (Fermée à la commercialisation)	19,70 €	

Carte de retrait

Carte Libre Service Agence / Libre Service Bancaire ⁶	GRATUIT
--	---------

Piloter et gérer sa carte bancaire depuis l'application MA BANQUE

- Augmentez temporairement les plafonds de votre carte.
- Activez et désactivez la fonction paiement à distance et à l'étranger quand vous le souhaitez, où que vous soyez⁷.
- Activez et désactivez la fonction de paiement sans contact de votre carte.
- Retrouvez les détails de votre encours et vos opérations.
- Paramétrez des notifications sur votre smartphone pour toute transaction de 150 € à minima (seuil personnalisable au-delà) ou de toute transaction effectuée à distance ou à l'étranger.

Paiement par carte

Paiement par carte en euros ⁸ dans la zone Euro	GRATUIT
Autres paiements par carte ⁹ (sauf cartes Platinum et Mozaïc) + Frais proportionnels au montant du paiement	0,50 € / OPÉRATION 2,40 %
Autres paiements par carte avec une carte Platinum, World Elite, et Infinite + Frais proportionnels au montant du paiement	0,25 € / Opération 1,70 %

Retrait par carte

RETRAITS D'ESPÈCES AU DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS	En France et ZONE EURO		
	CRÉDIT AGRICOLE	D'UNE AUTRE BANQUE	HORS ZONE EURO
L'Autre Carte	GRATUIT	1 € / retrait à partir du 4 ^{ème} retrait / mois	-
Carte Mozaïc		GRATUIT	GRATUIT
Carte Mastercard Globe Trotter		GRATUIT	GRATUIT
Carte EKO		1 € / retrait au delà de 25 retraits / mois	1 € / retrait au delà de 10 retraits / mois
Carte Mastercard à autorisation systématique		1 € / retrait à partir du 5 ^{ème} retrait / mois	3,20 € / retrait + frais proportionnels 2,40 %
Carte Internationale Mastercard (y compris Cartwin) et Visa (débit immédiat ou différé)			
Carte Open/Supplétis			
Carte Internationale Gold Mastercard (y compris Cartwin) et Visa Premier		GRATUIT	2,20 € / retrait + frais proportionnels 1,70 %
Carte Visa Infinite, Carte World Elite Mastercard			

Autres services par carte

Envoi de la carte en pli simple (pour les renouvellements)	GRATUIT
Envoi de la carte en recommandé avec avis de réception (frais de poste inclus) à la demande du client	20,70 €
Commande ou remplacement de carte en urgence	17 €
Réédition du code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)	9 €
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	9 €
Modification des plafonds d'utilisation à la demande du titulaire de la carte, en agence	5,40 €
Frais d'opposition de la carte par le titulaire	GRATUIT

Virements

Virement SEPA¹⁰

Opération libellée en euro à destination ou en provenance de la zone SEPA

Émission d'un virement SEPA ▲●

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel		
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	3,80 €

Virement SEPA (suite)

VIREMENT SEPA PERMANENT	Internet	Agence
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement permanent		
• Vers un compte détenu au Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	1,45 €
Modification d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Émission d'un virement instantané SEPA		
Via le service de banque à distance par internet Crédit Agricole En Ligne - Site internet www.credit-agricole.fr/ca-reunion		
Frais par virement occasionnel vers un compte hors Caisse régionale		0,90 €
Via Paylib entre amis - Application Paiement Mobile		
Frais par virement occasionnel		GRATUIT
Réception d'un virement SEPA ▲●		GRATUIT
Réception d'un virement Instantané SEPA ▲●		GRATUIT

Le Crédit Agricole vous propose des solutions de Paiement Mobile simples, dans un environnement sécurisé, qui vous assurent des transactions identiques à celles d'un paiement par carte bancaire :

- Tout montant, même supérieur à 50 € dans la limite des plafonds de votre carte bancaire ¹¹
- Chez les commerçants de proximité affichant le logo sans contact ¹²

Autres opérations sur virements

Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	12,20 €
Demande de rappel de virement Instantané SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	GRATUIT

Prélèvements / TIP SEPA

Révocation et opposition de prélèvement SEPA	GRATUIT
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
Information premier prélèvement	GRATUIT
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲●	GRATUIT

Chèques

Paiement d'un chèque	GRATUIT
Remise de chèque(s) sur le compte ▲●	GRATUIT
Date de valeur chèque remis à l'encaissement à compter de son inscription sur le compte	J+1 OUVRE
Frais d'envoi de chéquier :	
• en recommandé AR [frais de poste inclus] à la demande du client	9 €
• en pli simple à la demande du client	GRATUIT
Chéquier remis en agence	GRATUIT
Destruction d'un chéquier non récupéré en agence au bout de 2 mois	5 €
Frais d'opposition chèque ou chéquier par l'émetteur	12,70 €
Frais d'émission d'un chèque de banque ▲	10,60 €



Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément.

Cotisation à une offre groupée de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. À défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

Avec "Ma Banque au Quotidien", vous pouvez souscrire à l'offre bancaire adaptée à vos besoins et gérer votre argent en toute tranquillité, selon des conditions que vous aurez choisies et définies avec votre conseiller.

OFFRE PRESTIGE

La vie en illimité. Des services et garanties renforcés pour vos voyages et loisirs. Des services personnalisés qui facilitent votre quotidien.

OFFRE PREMIUM

Simplicité et confort. Des services indispensables au quotidien et des garanties étendues pour vos voyages et loisirs.

OFFRE ESSENTIEL

L'indispensable au quotidien.

OFFRE GLOBE TROTTER

Une offre réservée aux 18 - 30 ans. Pour 2 € / mois, une carte et 0 frais à l'étranger.

OFFRE EKO

Un compte, une carte, une appli, une agence pour 2 € / mois.

Offre Prestige

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention

Commission d'intervention ¹³ : 12 / an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) « World Elite Mastercard » ou « Visa Infinite » (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Emission et réception d'un virement Instantané SEPA

Emission et réception d'un virement non SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA¹⁴

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque

Retrait d'espèces par carte ¹⁵

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale La Réunion - Mayotte

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paiement par carte ¹⁵

En euro dans un pays de l'EEE

En devises dans ou hors pays de l'EEE

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium

SécuriWEB Premium

Merci pour l'info Prestige (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique

Offre Premium

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention

Commission d'intervention ¹³ : 3 / an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Gold Mastercard » ou « Visa Premier » (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Emission et réception d'un virement Instantané SEPA

Emission et réception d'un virement non SEPA : 5 virements / an

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ¹⁴

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : 3 / an

Retrait d'espèces par carte ¹⁵

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale La Réunion - Mayotte

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 5 retraits / an

Paiement par carte ¹⁵

En euro dans un pays de l'EEE

En devises dans ou hors pays de l'EEE : 10 paiements / an

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium

SécuriWEB Premium

Merci pour l'info Premium (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique

SOCIÉTAIRE :
27 € / MOIS

NON-SOCIÉTAIRE :
30 € / MOIS

SOCIÉTAIRE :
13 € / MOIS

NON-SOCIÉTAIRE :
16 € / MOIS

Offre Essentiel

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention

Commission d'intervention¹³ : 1 / an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Mastercard Standard » ou « Visa Classic » (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple à la demande du client

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Emission et réception d'un virement Instantané SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA¹⁴

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : 1 / an

Retrait d'espèces par carte¹⁵

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale La Réunion - Mayotte

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paiement par carte¹⁵

En euro dans un pays de l'EEE

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus

Merci pour l'info Essentiel (version numérique)

- Accès au service de renseignements Merci pour l'info : 2 demandes / an
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique

SOCIÉTAIRE :
8 € / MOIS

NON-
SOCIÉTAIRE :
10 € / MOIS

Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inclus)

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole En Ligne Vision option virement externe

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte solde débiteur et rejet d'opérations
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Moyens de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) « Mastercard Globe Trotter » (cotisation carte)

Renvoi du code confidentiel de la carte

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Frais d'opposition de la carte par le titulaire

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Emission et réception de virements non SEPA (opérations libellées ou en euro ou en devises)

Chéquier

Retrait d'espèces

En euro à un distributeur automatique de billets de la Caisse régionale La Réunion - Mayotte

En euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

En devises hors de la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paiement par carte

En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Globe Trotter sera résiliée le jour du 31^{ème} anniversaire du titulaire ainsi que, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard Globe Trotter ou de souscription d'une carte de paiement complémentaire. En cas de résiliation de l'offre Globe Trotter, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

**2 € /
MOIS**

Offre EKO

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole En Ligne Vision option virement externe (préciser nom commercial si autre)

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte si solde du compte inférieur à 20 €
- alerte essentielle - solde débiteur
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
- alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeurs Crédit Agricole

E-relevé mensuel

Moyens de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) « Mastercard EKO » (cotisation carte)

Renvoi du code confidentiel de la carte

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Frais d'opposition de la carte par le titulaire

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Chéquier

Retrait d'espèces par carte

En euro à un distributeur automatique du Crédit Agricole

En euro dans la zone euro ET en euros ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement :
25 retraits / an

En devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits / an

Tous les produits, services et opérations non listés ci-dessus sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre EKO sera résiliée en cas de souscription d'une carte complémentaire, d'une autorisation de découvert et d'une offre groupée de service Essentiel, Premium ou Prestige associée au compte ouvert dans le cadre de l'offre EKO. Cette résiliation entraînera l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire portant les principales conditions générales de banque en vigueur.

2 € /
MOIS

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : Le Compte à Composer Module Budget Protégé¹⁶

LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole En Ligne Vision option virement externe (préciser nom commercial si autre)

Envoi carte à domicile (pour les renouvellements)

Forfait des opérations courantes illimitées
Comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Information premier prélèvement SEPA

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

MODULE BUDGET PROTÉGÉ

Ouverture et clôture de compte

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'autre carte »

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte solde disponible (1 fois / semaine)

Exonération des frais d'irrégularités et d'incidents suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

2 chèques de banque par mois

Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)

Un changement d'adresse (1 fois / an)

Versement d'espèces en agence

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque

1 € / MOIS

L'offre EKO n'inclut pas d'autorisation de découvert :

Le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients EKO ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.

En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients EKO se voient appliqués les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients EKO est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : 28 € / chèque
- Montant du chèque supérieur à 50 € : 40 € / chèque

Offres qui ne sont plus commercialisées

Le Compte à Composer

Vos essentiels du quotidien

LE SOCLE

Tenue de compte	2,50 € / MOIS*
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole En Ligne Vision option virement externe	
Frais d'envoi de chéquier (pour les renouvellements)	
Envoi carte à domicile (pour les renouvellements)	
Forfait des opérations courantes illimitées	
Information premier prélèvement SEPA	
Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
Merci pour l'info (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an)	

*Ce prix n'inclut pas le prix de l'abonnement à la revue de Merci pour l'info.

Vos univers de besoins

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT

	Découvert	Prix
<ul style="list-style-type: none"> Assurance SécuriTRESORERIE Alerte souplesse du découvert Ristourne des intérêts débiteurs 	De 300 à 3 000 €	De 1,30 € à 5,20 €

MODULE BUDGET ASSURANCES

Assurance SécuriBUDGET SécuriPROTECTION (auto, habitation, santé, personne)	1,75 € / MOIS 2,10 € / MOIS
---	--------------------------------

MODULE COMPTE SÉCURISÉ

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Assurance SécuriCOMPTE Plus SécuriCOMPTE Premium	2,25 € / MOIS 3,90 € / MOIS
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Retrait d'espèces de dépannage	
Rédition urgente d'une carte de paiement Rédition code confidentiel	

MODULE ÉPARGNE PILOTÉE

Mandat d'épargne ¹⁷	1,75 € / MOIS 2,35 € / MOIS
Alerte mensuelle « écopage »	
Relevé global épargne/crédit (annuel) (trimestriel) en Premium	
Invest Store Initial (accès à la bourse en ligne)	
Assurance SécuriEPARGNE SécuriEPARGNE Premium	

MODULE SUIVI @SSURÉ

Assurance SécuriWEB SécuriWEB Premium	2,50 € / MOIS
Alerte achat à distance (mensuelle), mini relevés (1/semaine), alerte temps réel de gestion	3,15 € / MOIS

Personnalisation de votre équipement

LES OPTIONS

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'un capital, assis sur les revenus mensuels de l'assuré, en cas de décès accidentel ou de licenciement économique de l'assuré : Assurance SécuriZEN **1,90 € / MOIS**

Cotisation à une offre d'assurance ouvrant droit au versement d'une indemnité en cas de décès accidentel de l'assuré et calculée en fonction du montant de l'épargne sur Livret(s) : Assurance SécuriLIVRETS **1,90 € / MOIS**

Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte à Composer :

Le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire (socle + modules) dont les modalités sont les suivantes.

Dégressivité Tarifaire

-5 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 4 € ET 4,99 €
-10 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 5 € ET 6,99 €
-15 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	COMPRIS ENTRE 7 € ET 8,99 €
-20 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	ÉGAL À 9 € ET PLUS

EN + : Les Options bénéficient automatiquement du niveau de dégressivité tarifaire atteint au titre de l'équipement socle + modules.

Avantages Tarifaires Supplémentaires

Pour les 18-25 ans inclus	-70 % DE RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE
Pour les 25-30 ans inclus	-30 % DE RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE
Pour les Sociétaires	-20 % DE RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE

Comptes services

GPA - Prélude plus	2,60 € / MOIS
Initial	3,40 € / MOIS
Equilibre	4,60 € / MOIS
Sérénité	6,10 € / MOIS
Optimum	7,10 € / MOIS
Optimum Plus	7,80 € / MOIS



Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

(Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

	Par opération	Plafond journalier	Plafond mensuel
Clientèle ayant souscrit au Compte à Composer module Budget Protégé	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du Code monétaire et financier pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base	4 €	4 €	20 €
Autres clients particuliers	8 €	8 €	80 €

Opérations Particulières

Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse indiquée)	13,30 €
Frais de recherche retour courrier (annuel)	125 €
Frais par saisie attribution ou conservatoire	90,30 €
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10 % DU MONTANT DÛ MAXI 90,30 €
Mesure exécutoire vaine ou inopérante	MAXI 46 €

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	17,60 €
En cas d'interdiction bancaire :	
• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	GRATUIT
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	9,50 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ¹⁸	
• Montant du chèque inférieur ou égal à 50 €	28 € / CHÈQUE
• Montant du chèque supérieur à 50 € (Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours)	40 € / CHÈQUE
Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire	30 € / CHÈQUE

Frais par ordre de paiement rejeté pour défaut de provision ¹⁹	
• Si paiement < 20 €	Montant du paiement
• Si paiement ≥ 20 €	20 €

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	GRATUIT
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	GRATUIT

Incidents de paiement (suite)

Plafond de frais d'incidents applicable aux clients identifiés comme éligibles à l'« Offre spécifique clients fragiles » au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier, pour les frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

25 € / MOIS



Découverts et Crédits²⁰

Le dépassement est un découvert tacite accepté en vertu duquel vous êtes ponctuellement autorisé à dépasser le solde de votre compte de dépôt ou l'autorisation de découvert convenue.

Découvert

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé, dépassement de l'autorisation de découvert

TAEG maximal	PLAFOND DU TAUX RÉGLEMENTAIRE
Autorisation de découvert Taux débiteur annuel	NOUS CONSULTER

Crédits à la consommation

Crédit à la consommation amortissable à taux fixe

TAEG	NOUS CONSULTER
Crédit renouvelable «Suppletis»	GRATUIT
Prêt à consommer Auto Frais de dossier	1 % DU CAPITAL MAXI 155 €
Autres prêts personnels Frais de dossier	1 % DU CAPITAL MAXI 320 €
Lettre d'Information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Frais de formalisation d'un nantissement de produits financiers en garantie du prêt	147 €



Simplifiez vos demandes de crédit à la consommation*!

Nous vous proposons nos services de simulation et de demande de prêt à la consommation en ligne sur www.credit-agricole.fr/ca-reunion et sur Fil' Prêt consommation au 0262 37 38 38 (appel non surtaxé, coût d'une communication locale).

* Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Crédits Immobiliers

Frais de dossier ²¹

Prêt tout habitat **1% DU CAPITAL**
350 €
· Montant minimum

Prêt à l'Accession Sociale **246 €**
500 €
· Montant minimum
· Montant maximum

Votre prêt s'adapte aux événements de la vie. Avec l'option souplesse, modulez à la baisse ou la hausse, faites une pause ou stoppez temporairement vos mensualités.

Autres opérations liées aux crédits

Modification du compte à débiter	31,90 €
Modification de la date d'échéance	31,90 €
Modification de la périodicité	31,90 €
Modification de garantie	158,35 €
Attestations diverses liées au prêt	20,40 €
Lettre d'Information annuelle des cautions (par an, par caution et par prêt)	GRATUIT
Réédition de tableau d'amortissement	16,80 €
Réaménagement de prêt · Frais de dossier de réaménagement	1% DU CAPITAL RESTANT DÛ MINI 279,45 €
Autre aménagement avec avenant	1% DU CAPITAL RESTANT DÛ MINI 53,30 € - MAXI 237 €
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises avant le 01/07/2016	24,30 €
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises à compter du 01/07/2016	GRATUIT
Mainlevée totale ou partielle de garantie	90,05 €

Épargne bancaire

Transfert de compte vers une autre banque : Livrets et assimilés	GRATUIT
Transfert de compte vers une autre banque : PEL / CEL	52 €

Épargne disponible

Livret A, Compte sur livret, Compte Épargne Logement, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret Codebis, Livret d'Épargne Populaire, Livret Sociétaire, et assimilés

Ouverture	GRATUIT
Taux brut en vigueur	NOUS CONSULTER
Mandat d'Épargne ¹⁷	1,20 €

Épargne moyen/long terme

Les dépôts à terme et Plan Épargne Logement

Ouverture	GRATUIT
Taux brut en vigueur	NOUS CONSULTER
L'Assurance Vie et le Plan d'Épargne Retraite Assurance (PER Assurance)	
Droits d'entrée, rémunération, frais de gestion	NOUS CONSULTER

Placements financiers

Opérations diverses sur titres

Ouverture compte-titres ou PEA / PEA-PME	GRATUIT	
Transfert	Compte-Titres	PEA / PEA-PME
· Par ligne de titres cotés	15 €	15 €
· Par ligne de titres non-cotés	50 €	50 €
Plafond de frais de transfert	65 €	65 €
Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique	13 €	

Ordres de bourse en France

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET		
INVEST STORE INITIAL COMPTE-TITRES		
· % du montant de l'ordre		0,54% - MINI 7 €
· Frais fixes à la ligne		GRATUIT
INVEST STORE INITIAL PEA / PEA-PME		
· % du montant de l'ordre		0,50%
· Frais fixes à la ligne		GRATUIT
INVEST STORE INTÉGRAL		
· Ordre < ou = 1 100 €		0,99 €
· Ordre > à 1 100 €		0,09 % du montant de l'ordre

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR TÉLÉPHONE		
INVEST STORE INITIAL	Compte-Titres	PEA / PEA-PME
· % du montant de l'ordre	0,80% - MINI 9 €	0,80%
· Frais fixes à la ligne	2 €	GRATUIT
INVEST STORE INTÉGRAL		
· Ordre < ou = 1 100 €		0,99 €
· Ordre > à 1 100 €		0,09 % du montant de l'ordre
· Frais fixes par ordre		11,96 €

Ordres de bourse sur bourses étrangères

Opération sur bourses étrangères

[NOUS CONSULTER](#)

Droits de garde

	PAR AN	
	Compte-Titre	PEA / PEA-PME
Frais de tenue de compte	24 €	GRATUIT
Commission proportionnelle au montant du portefeuille	Valeurs CA Exonération	Valeurs CA Exonération
	Valeurs hors CA 0,42 %	Valeurs hors CA 0,40 %
Montant global des droits de garde	MINI 24 € MAXI 220 €	- MAXI 220 €



Comptes inactifs

Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit :

- les produits d'épargne suivants ne donnent lieu au prélèvement d'aucuns frais ni commission : Livret A, Compte sur livret d'épargne populaire, Plan d'épargne populaire, Livret jeune, Livret de Développement Durable et Solidaire, Plan et Compte d'épargne logement ;
- pour les comptes PEA, PEA-PME et les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considérée comme inactif ;
- pour les autres comptes mentionnés au I de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 €.



Succession

Frais d'ouverture et de traitement de dossier de succession

1 % de l'actif hors assurance vie MINI 93,15 € - MAXI 579,60 €

Frais de gestion annuels 106 €



Opérations à l'étranger

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA	Internet	En agence
	En euros vers un pays non SEPA	8 €* 0,20 % du montant MINI 7,50 € - MAXI 250 €
En devise vers un pays non SEPA	8 €* 0,20 % du montant MINI 7,50 € - MAXI 250 € + commission de change	0,20 % du montant MINI 7,50 € - MAXI 250 € + commission de change
RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA		
Réception d'un virement non SEPA	+ Commission de change	
Frais par virement	17,20 €	

*Hors frais correspondants étrangers (frais réels)



Assurance et prévoyance

Assurance pour vous et vos proches

L'assurance des accidents de la vie, l'assurance décès, l'assurance obsèques (financement et assistance)

[NOUS CONSULTER](#)



Notre contrat assurance des accidents de la vie protège votre famille et vos enfants (garantie scolaire incluse).

Nous vous remboursons 25 € la 1^{ère} année si vous êtes titulaire d'un contrat d'assurance scolaire par ailleurs.

Assurance pour vos biens

L'assurance auto, l'assurance deux roues, l'assurance multirisque habitation, l'assurance garantie locative, l'assurance tous mobiles

[NOUS CONSULTER](#)

Assurance pour vous protéger au quotidien

La protection juridique pleins droits

[NOUS CONSULTER](#)



Comment protégez-vous votre domicile et votre famille contre le vol ?

Découvrez l'offre de télésurveillance du Crédit Agricole : **Ma Protection Maison. Parlez-en à votre conseiller.**

Assurance de la Banque au Quotidien

SécuriTRESORERIE (découvert de 300 € à 3 000 €)	DE 1,40 € À 3,10 € / MOIS
SécuriCOMPTE Plus (Assurance perte et vol des moyens de paiement)	2,10 € / MOIS
SécuriCOMPTE Premium (Assurance perte et vol des moyens de paiement)	4,35 € / MOIS
SécuriBUDGET	1,75 € / MOIS
SécuriPROTECTION	2,10 € / MOIS
SécuriEPARGNE	0,26 € / MOIS
SécuriEPARGNE Premium	1,95 € / MOIS
SécuriWEB	1,50 € / MOIS
SécuriWEB Premium	2,60 € / MOIS
SécuriZEN	2 € / MOIS
SécuriLIVRETS	2 € / MOIS



Offres pour les Jeunes

Ces offres sont destinées aux jeunes jusqu'à 25 ans. Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Cotisation carte pour les 18 / 25 ans

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde **20,20 € / AN**

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : Mastercard Mozaïc **23,80 € / AN**

Cotisation carte pour les 12 / 17 ans

Carte Cirrus Mozaïc de retrait **13,45 € / AN**

Carte Mastercard Mozaïc Black **20,20 € / AN**

Païement et retrait par carte

Païement par carte en euro⁸ avec la Mastercard Mozaïc en France ou à l'étranger **GRATUIT**

Frais par retrait en France et à l'étranger **GRATUIT**

Avec la Mozaïc Black, maitrisez votre budget

La solution bancaire pour dépenser sans dépasser :

- Une carte international pour les 12 / 17 ans
- Un contrôle systématique du solde pour apprendre à gérer son argent
- Le païement sans contact jusqu'à 50€ ;
- Éligible à Apple Pay (à partir de 16 ans)
- L'application Ma Banque* pour le suivi du solde et des opérations.

*Téléchargement et accès gratuits à l'application Ma Banque, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole En Ligne (service facturé selon le barème tarifaire en vigueur dans votre Caisse régionale).



Les Sociétaires

Le Sociétaire, un client privilégié

Au Crédit Agricole, tout client peut devenir Sociétaire. Ainsi, chacun peut construire l'avenir de sa banque et participer à ses décisions tout en étant un client privilégié. Vous voulez devenir copropriétaire de votre banque, vous impliquer dans la vie d'une entreprise mutualiste, devenez Sociétaire.

Pour cela, souscrivez à un minimum de 10 Parts Sociales. Elles ne sont pas liées aux fluctuations des marchés financiers, leur valeur nominale est fixe et elles sont rémunérées avec un taux d'intérêt attractif (taux que les Sociétaires votent chaque année au cours de l'assemblée générale de leur Caisse locale).

Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

Votre offre de bienvenue*

- 3 mois de cotisations à une offre groupée de services offerts²²
- 25 % de remise sur la 2nde carte²³
- 25 % de remise sur les droits d'entrée d'assurance vie²⁴
- 10 % de remise sur les assurances habitation, automobile et des accidents de la vie

*Offre non cumulable avec une offre promotionnelle. Valable 1 an à partir de la date de souscription des Parts Sociales.

Vos avantages dédiés

• **Les cartes réservées aux clients Sociétaires** : la Mastercard Cartwin Sociétaire, la Gold Mastercard Cartwin Sociétaire, la Mastercard Sociétaire, la Gold Sociétaire, la Visa Sociétaire et la Visa Premier Sociétaire, la Visa Infinite Sociétaire et la World Elite Mastercard Sociétaire.

Avec le bonus cotisation : vous avez la possibilité d'économiser sur la cotisation de votre prochaine carte Sociétaires, 0,02 € pour chaque païement et retrait dans les distributeurs du Crédit Agricole.

Avec le bonus FIL (Fonds d'Initiatives Locales) : vous avez l'opportunité d'être un acteur du développement de La Réunion et de Mayotte. À chaque retrait effectué dans un distributeur du Crédit Agricole ou à chaque païement avec votre carte Sociétaire, la Caisse régionale La Réunion - Mayotte verse une contribution de 0,02 € sur un fonds destiné à accompagner les initiatives locales.

• **Le CSL Sociétaire** : une épargne rémunérée disponible à tout moment à un taux privilégié - plafonné à 100 000 €.

• **Votre fidélité est fortement récompensée** : des tarifs privilégiés et un bon de 30 € à récupérer sur votre profil , dans votre espace sécurisé sur credit-agricole.fr/ca-reunion (rubrique Mes avantages / Mon espace Fidélité).



Un modèle coopératif contribuant au dynamisme économique local

Fort de ses bénévoles, salariés et projets territoriaux, les associations sont un des moteurs du développement social et durable du territoire. La Caisse régionale met en œuvre des dispositifs destinés aux associations.

Les Tookets

C'est un programme dédié aux clients sociétaires. Il leur donne le pouvoir d'aider les associations de leur choix sur le territoire.

TOOKETS

85 741,80 €
distribués à 38 associations en 2023



Résoudre un litige

En premier recours amiable : votre agence et le service client

Votre agence. Votre agence est à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements sur le fonctionnement de votre compte ou sur l'utilisation des services mis à votre disposition et répondre à vos éventuelles réclamations.

Le service client. Si la réponse apportée par votre agence ne vous satisfait pas, ou si vous n'avez pas eu de réponse, vous avez la possibilité de formuler votre réclamation par écrit auprès de notre service client. Il s'efforcera de trouver la meilleure solution à votre différend.

Vous avez toujours la possibilité de formuler votre réclamation à l'oral. Dans ce cas, si la réponse qui vous a été apportée ne vous donne pas immédiatement entière satisfaction et si vous ne disposez pas d'une copie datée de votre réclamation, nous vous invitons à la formuler par écrit. Notez que sans réclamation formulée par écrit, vous ne pourrez pas saisir le médiateur.

Pour saisir notre service client, vous pouvez écrire à notre adresse :

CRCAM La Réunion - Mayotte - Pôle Qualité Clients - Cité des Lauriers - Parc Jean de Cambiaire - BP 84 - 97462 Saint Denis Cedex

ou en allant sur notre site Internet : www.ca.fr/re/litige

Votre agence ou le service client accuse réception de votre réclamation dans un délai maximal de **10 jours ouvrables** à compter de l'envoi de votre réclamation. Votre agence ou le service client apporte une réponse à votre réclamation écrite dans **un délai de 2 mois** au plus tard à compter de l'envoi de votre réclamation.

Les cas particuliers :

- Si la réclamation porte sur un service de paiement, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans les **15 jours ouvrables** suivant la réception de votre réclamation, ou au plus tard dans les **35 jours ouvrables** en cas de situations exceptionnelles.

- Si la réclamation porte sur la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de votre contrat d'assurance et que la réponse apportée par votre agence ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le service Consommateurs ou Clients de la compagnie d'assurance concernée à l'adresse suivante :

- Concernant les contrats assurés par Pacifica :
Service Consommateurs Pacifica 8-10, boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15
- Concernant les contrats assurés par Predica :
Predica - Service Clients 16-18 Boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15
- Concernant les contrats assurés par CAMCA :
CAMCA Assurance S.A. 9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg - Boîte postale 2378 L-1023 Luxembourg.

À compter de la date d'envoi de votre réclamation écrite, vous recevrez un accusé de réception dans les **10 jours ouvrables** et une réponse à votre réclamation au plus tard dans un délai de **2 mois**.

En dernier recours amiable : le médiateur

La saisine d'un médiateur est le dernier recours amiable.

Vous pouvez saisir gratuitement et par écrit l'un des médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence :

- sous réserve que, vous n'avez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence et du service client de votre Caisse régionale (ou de votre compagnie d'assurance) par une réclamation écrite ; ou

- en tout état de cause dans un délai de deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu.

Votre demande doit être adressée au Médiateur compétent dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de votre Caisse régionale (ou de la compagnie d'assurance concernée). À compter de la date à laquelle la saisine du Médiateur

vous a été notifiée par ce dernier ainsi qu'à votre Caisse régionale (ou à la compagnie d'assurance concernée), l'issue de la médiation prendra fin au plus tard dans un délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe.

Dans le cadre de votre saisine du Médiateur, vous nous autorisez expressément à communiquer au Médiateur tous les documents et informations utiles à l'accomplissement de sa mission. Vous nous déliez donc du secret bancaire vous concernant, pour les besoins de la médiation.

Le Médiateur bancaire doit être saisi par écrit pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte, opérations de crédit, services de paiement), de produits d'épargne, ainsi qu'en matière de commercialisation de contrats d'assurance distribués par votre Caisse régionale :

- soit par voie postale

Le Médiateur auprès de la FBF - CS 151 - 75422 Paris Cedex 09

- soit par internet

<https://lemediateur.fbf.fr/>

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à des produits ou services financiers :

- soit par voie postale

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02

- soit par internet

Formulaire de demande de médiation disponible sur <http://www.amf-france.org> > Rubrique du Médiateur

Le Médiateur de l'Assurance doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à l'application ou l'interprétation de contrats d'assurance ne relevant pas de leur commercialisation :

- soit par voie postale

La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09

- soit par internet

www.mediationassurance.org.

La plateforme européenne : pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, vous pouvez recourir à la plateforme européenne de Règlement des Litiges en Ligne accessible à l'adresse Internet suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr>

Cartographie des zones européennes



- Pays de la zone Euro*
- Pays de l'Union Européenne (U.E.)
- Pays de l'Espace Économique Européen (EEE)
- Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

1 Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1^{er} février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.
 * Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.

- (1) Les e-Relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par internet « Crédit Agricole En Ligne », à la rubrique E-document.
- (2) Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite de 30 € et du solde créditeur du compte.
- (3) Document hors relevé de compte et Imprimé Fiscal Unique.
- (4) Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque.
- (5) Exclusivement réservées aux Sociétaires, ces cartes permettent d'associer leurs titulaires aux initiatives de la Caisse régionale : bonus par paiement et par retrait de 2 centimes versés sur un fond de soutien en faveur des projets de développement local.
- (6) Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre agence.
- (7) Sous réserve d'éligibilité ou d'accord de votre banque, hors cartes Libre-Service Bancaire.
- (8) Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).
- (9) Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.
- (10) Pays de la zone SEPA : Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie. Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède. Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse. Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin. Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey, Ile de Man, le Vatican et Andorre.
- (11) Les plafonds appliqués sont ceux liés à l'utilisation de votre carte précisés dans le contrat de carte de paiement signé avec votre Caisse régionale.
- (12) Acceptant les cartes de paiement portant la marque et la catégorie apposées sur votre carte de paiement éligible.
- (13) Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.
- (14) Sauf gratuité imposée par la loi.
- (15) Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
- (16) En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.
- (17) Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.
- (18) Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'injonction et s'il y a lieu la commission d'intervention.
- (19) Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.
- (20) Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.
- (21) Non applicable pour certains prêts réglementés.
- (22) Valable uniquement la 1^{ère} année pour toute nouvelle souscription à une offre groupée de services Essentiel, Premium ou Prestige.
- (23) Uniquement si la carte est de niveau inférieur ou équivalent à la carte détenue dans le cadre d'une offre groupée de services Essentiel, Premium ou Prestige.
- (24) Valable sur le premier versement.

Tarifs à compter du 01/07/2024. Cet extrait des tarifs tient compte de la TVA en vigueur pour les opérations et services concernés. Ces conditions sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Tout projet de modification de ces conditions tarifaires, autres que celles imposées par les lois et règlements, est communiqué sur support papier ou sur un autre support durable au client au plus tard deux mois avant la date d'application envisagée. L'absence de contestation avant la date d'application des modifications vaut acceptation de celles-ci par le client. Dans le cas où le client refuse les modifications proposées, il peut résilier sans frais, avant cette date, la convention de compte de dépôt. L'ensemble de nos conditions générales est consultable auprès de nos agences. La souscription de certains produits et services est soumise à conditions et ou à l'accord de la Caisse régionale. Renseignez-vous auprès de votre agence.

Ce document est édité par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel La Réunion - Mayotte :

- contrôlée par la Banque Centrale Européenne : Kaiserstrasse 29 - 60311 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

- agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudential : 61, rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09 (voir le site www.banquefrance.fr)

- contrôlée par Crédit Agricole SA : 12, Place des Etats - Unis - 92127 Montrouge Cedex.

- contrôlée par l'Autorité des Marchés Financiers : 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02.

PACIFICA, la compagnie d'assurance dommages, filiale de Crédit Agricole Assurances. Entreprise régie par le code des assurances. S.A. au capital entièrement libéré de 398 609 760€ - Siège social : 8/10, Boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15 - 352 358 865 RCS Paris.

PREDICA, compagnie d'Assurances de Personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances - PREDICA S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. 334 028 123 RCS Paris. Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris.

CAMCA, Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège Social : 53, rue de la Boétie, 75008 Paris, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053.

En cas d'urgence

Déclarer un sinistre Auto, Habitation, Garantie des Accidents de la Vie

0 800 810 812

Service & appel gratuits

Assistance aux personnes ou aux véhicules assurés

02 62 90 00 12

Appel non surtaxé, coût selon opérateur. Service disponible 24h/24, 7j/7

Faire opposition sur un chèque ou une carte du Crédit Agricole

09 69 39 92 91

Appel non surtaxé, coût selon opérateur. Service disponible 24h/24, 7j/7

Déclarer un litige dans le cadre de son contrat Protection Juridique Pleins Droits

0 800 813 810

Service & appel gratuits

La tarification 2024

DISPONIBLE SUR

<https://www.credit-agricole.fr/ca-reunion>
(gratuit hors coût du fournisseur d'accès à internet)

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL LA RÉUNION - MAYOTTE

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, 312 617 046 RCS SAINT-DENIS (LA RÉUNION). Siège social : Parc Jean de Cambiaire - Cité des lauriers - BP 84 - 97462 Saint-Denis Cedex. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 120. IDU : FR234330_03QAIQ - Site : www.credit-agricole.fr/ca-reunion
Document informatif à vocation non-publicitaire



**AGIR CHAQUE JOUR
DANS VOTRE
INTÉRÊT**



**ET CELUI DE LA
SOCIÉTÉ**

**LA RÉUNION
MAYOTTE**